

Département de la
Moselle

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE D'APACH

Arrondissement de
Thionville - Est

Séance ordinaire du 29/04/2014

Conseillers élus
15

Sous la présidence de Mr Patrick GUTIERES, Maire,

Conseillers en
fonction
15

Etaient présents : HUMBERT Alain – HEYD Marcel – VAN KOUWEN
Wouter – LUCARELLI Roméo – RAMPONI André - PATOUT Gilbert –
SCHWEITZER Jean-Marie – SCHMITT Sandrine – LELLIG Rachel –
WOLF Anne – CYRON Véronique – REINSBACH Joséphine – FELTZ
Emilie –

Conseillers présents

Absent avec procuration : ENGELBERT Nicole.

N°01/07/2014

OBJET : Commission Communale des Impôts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la liste des membres suivants pour la commission communale des impôts directs, sachant que les six commissaires titulaires et les commissaires suppléants composant définitivement cette commission seront désignés par les services fiscaux de la Moselle.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRANDENBURGER Fernand (Waldwisse)	LEG Robert (Metz)
L'HOTE Olivier	REDLINGER Gérard
ACHOUB Christophe	MONSIRMEN Mireille
PINTO Mélinda	POINSIGNON Vincent
ROLLINGER Michel	GUEDAMOUR Jean-Pierre
LE MEUR Isabelle	KESTENER Jean-Marie
GILLET Christian	METTERNICH Marie Josée
KLOSTER Laurent	MULLER Christiane
BEYDON Michel	DELEURME Katiane
DISTEL Françoise	FREYERMUTH Christophe
OBIEGALA Christophe	MELNYK Estelle
BRESLE Frédéric	DECKER Gaston

N°02/07/2014

OBJET : Vote des taxes communales.

Le conseil municipal fixe le taux de référence des taxes d'impôts locaux.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité, fixe les taxes comme suit pour 2014 :

Taxe d'habitation : 20,11 %
Taxe foncier bâti : 14,07 %
Taxe foncier non bâti : 73,30 %

Sachant que la valeur des taux de la commune n'a pas changé.

N°03/07/2014

OBJET : Budget primitif commune 2014.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

2014 / 007

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

M. le maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances en date du 22 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à 1 voix contre (PATOUT G.) et 14 voix pour

Adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	897 396	847 244
RECETTES	897 396	847 244

Précise que le budget de la commune de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

N°04/07/2014

OBJET : Budget primitif assainissement 2014.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif assainissement avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

M. le maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif assainissement ;

Après avis de la commission des finances en date du 22/04/2014 ,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

Adopte le budget primitif assainissement de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	135 567,06	832 722,93
RECETTES	135 567,06	832 722,93

Précise que le budget assainissement de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M49 (classement par nature).

Pour extrait conforme au registre,

APACH, le 29/04/2014

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE APACH' and 'MOISSY' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive name.